AR Prefecture
046-214601288-20251106-2025_81-DE
Reçu le 10/11/2025
Publié le 10/11/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de GRAMAT
46500 (LOT)

SÉANCE PUBLIQUE
DU JEUDI 6 NOVEMBRE 2025
À 18 h 30

Délibération 2025 / 81
(3e délibération de la séance)

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers Municipaux en Exercice : **27**
Présents : **15**
Votants : **18**

Date de l'envoi et de la publication de la convocation : **29 octobre 2025**

Date de publication : **10 novembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 6 novembre à 18 h 30.
Le Conseil Municipal de la Commune de Gramat, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie de Gramat, sous la présidence de monsieur Michel SYLVESTRE, en session ordinaire.
Formant la majorité des membres en exercice,
Etaient présents : SYLVESTRE Michel, RUAUD Maria de Fatima, DELEUZE Christian, MICHAUX Martine, PUECH Roland, ROUQUIE Vincent, GARRIGUES Françoise, LAVERGNE Frédéric, BRAMOND Philippe, ELIAS Marie-José, CHAVET-JABOT Francis, ALIBERT Sylvie, GROUGEARD Michel, BALLARIN Lydia, SERMET Jean-Claude.
Absents représentés : GARBE Daniel (donne pouvoir à DELEUZE Christian), MAIGNE Solange (donne pouvoir à GARRIGUES Françoise), VERTES Alain (donne pouvoir à SERMET Jean-Claude).
Absents excusés : POIRRIER Michelle, COQUEAU Stéphane, BORIS Yvette.
Absents : BACH Hélène, MAZEYRAC Pierrick, THEPAULT Pascale, MIAGKOFF-LAFEUILLE Benoît, PELIGRY Alain, CASTAGNE Yoan.
Secrétaire de Séance : CHAVET-JABOT Francis.

OBJET : TARIFICATION EXCEPTIONNELLE DE LA SALLE DES FETES JEAN DUMAS.

Par un courriel du 19 septembre 2025, l'association des maires et élus du Lot (AMF46), a demandé la réservation de la salle des fêtes Jean DUMAS pour l'organisation de ses universités des maires le jeudi 11 juin 2026. La Directrice de l'association, madame Karine ALICOT, a sollicité la mise à disposition à titre gratuit de la salle les 10 et 11 juin 2026 pour préparer au mieux cet évènement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **ACCORDE** la gratuité pour l'occupation de la salle des fêtes Jean DUMAS pour les universités des maires organisées par l'association des maires et élus du Lot (AMF46) les 10 et 11 juin 2026.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien http://www.telerecours.fr.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,

Francis CHAVET-JABOT

Le Maire,

Michel SYLVESTRE

MAIRIE DE GRAMAT 46 (Lot)